



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU

Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 3

3 – ADOPTION D'UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La Ville de Blaye souhaite mettre en place une charte environnementale qui a pour objectif de fixer des orientations en matière de préservation du cadre de vie.

Cette charte doit permettre de développer la qualité environnementale et le développement durable dans de nombreux aspects de la vie locale en concertation avec les acteurs du territoire. Cette démarche n'est pas nouvelle, certaines actions ont été déjà menées mais elle vise à les développer dans les années à venir.

Cette charte est orientée en 8 axes qui déterminent les objectifs et les actions à mettre en place dans les années à venir en matière de :

- Préservation et développement des espaces publics
- Préservation des paysages et espaces naturels
- Développement des économies d'énergie et de ressources
- Promotion des mobilités durables et de l'accessibilité
- Renforcement de la politique zéro déchet
- Promotion des artisans et des commerçants locaux
- Développement de la démocratie sociale et citoyenne
- Développement des gestes éco-responsables au sein des services municipaux.

Ces grands axes déterminent les objectifs que s'est fixés la ville pour parvenir à les respecter.

La mise en œuvre des actions sera réalisée en concertation avec les acteurs institutionnels, du monde associatif et des citoyens qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Pour ce faire, un groupe de travail ouvert à tous sera mis en place pour discuter des actions envisageables pour améliorer, ensemble, le cadre de vie actuel et celui des générations futures de Blaye.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette charte environnementale.

La commission n°3 (Santé/ Ecologie Sociale Et Solidaire/activités Commerciales/ Démocratie Citoyenne) s'est

réunie le 15 mars 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/03/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210323-64499-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

